

# **Association Française des Infirmières en Cancérologie (AFIC) Laboratoires MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET**

## **REGLEMENT DE LA BOURSE MSD–AFIC**

- L'Association Française des Infirmières en Cancérologie (AFIC) et les Laboratoires MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET (MSD-CHIBRET) décerneront en 2009 une bourse dénommée "Bourse MSD –AFIC" destinée à soutenir des projets dans le domaine de **l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de vie des patients sous chimiothérapie**.
- Thème de la Bourse MSD-AFIC : **"Evaluation et amélioration de la qualité de vie des patients sous chimiothérapie"**
- Les formulaires de demande et les dossiers de candidature devront parvenir au siège de l'AFIC 14, rue Corvisart 75013 PARIS **pour le 31 janvier 2009 au plus tard**.
- La Bourse "MSD–AFIC" sera remise lors des Rencontres Infirmières en Oncologie (RIO) organisées par l'AFIC en 2009

### **REGLEMENT**

#### **1. CANDIDATURE**

La bourse "MSD–AFIC" sera attribuée à une équipe composée au minimum de 6 personnes, menée par un(e) infirmier(e) exerçant en milieu hospitalier, de manière libérale ou en tant que formateur/-trice en Institut de Formation en Soins Infirmiers, en France ou dans les pays francophones.

Les membres de l'équipe devront être nommément désignés lors du dépôt de candidature par l'infirmier (ère) responsable du projet.

Ils pourront aussi se regrouper au sein d'une association (type loi 1901) habilitée à réaliser des projets de recherche.

Dans ce cas, le dépôt de candidature se fera par le responsable légal de l'association.

Au moins un des membres de l'équipe ou de l'association devra être membre de l'AFIC.

#### **2. PROJET**

- Les projets présentés par les candidats consistent en des initiatives, concrètes à mettre en place, d'évaluation et d'amélioration de la qualité de vie des patients sous chimiothérapie.
- Au cas où les réalisations présentées seraient soumises à des réglementations particulières, par exemple dans le cas de recherches biomédicales, le candidat fera son affaire de toutes formalités éventuellement nécessaires (avis de CPP, autorisation de la CNIL,...). L'attribution des bourses ne peut en aucun cas être interprétée comme une reconnaissance de la conformité des projets primés avec la réglementation en vigueur

- L'équipe lauréate s'engage par une déclaration sur l'honneur à ce que cette bourse soit consacrée exclusivement à la réalisation du projet primé et à en présenter le point d'avancement lors des Rencontres Infirmières en Oncologie 2010.
- Le responsable du projet s'engage à obtenir un accord écrit de principe de la direction de l'établissement ou de la structure (réseau) pour la participation dudit candidat à cette Bourse MSD-AFIC et le cas échéant sa mise en place .

### **3. DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Le dossier présenté par les candidats comprendra:
  - Un formulaire de candidature daté et signé par le responsable du projet (ou le représentant légal de l'association) avec en annexe la liste des membres de l'équipe
  - Un curriculum vitae du responsable de projet
  - Un résumé du projet présenté,
  - Une description détaillée du projet, comprenant les éléments mentionnés ci-joint en annexe 2.
  - Les statuts de l'association habilitée (éventuellement)
  - Une copie de l'accord écrit de la direction de l'établissement ou de la structure
- A l'issue de la bourse, les dossiers reçus ne seront pas restitués aux candidats.

### **4. COMPOSITION DU JURY**

- Les réalisations seront examinées, principalement sur la base de leur intérêt pour le patient, par un jury multidisciplinaire dont les membres sont impliqués dans la prise en charge des patients sous chimiothérapie.
- Le jury est composé de 5 membres indépendants, désignés par le Conseil d'Administration de l'AFIC. Le Conseil d'Administration de l'AFIC peut décider de leur adjoindre des suppléants. Les fonctions de membres du jury sont bénévoles.
- Le Président du jury sera choisi parmi ces membres.
- Un membre de MSD- CHIBRET peut assister aux réunions du jury, sans prendre part au vote.

### **5. DELIBERATION ET DESIGNATION DES LAUREATS**

- Les membres du jury recevront l'ensemble des dossiers au moins 10 jours avant de se réunir.
- Le jury ne peut délibérer que si tous les membres (ou leur suppléant) sont présents.
- Le vote a lieu à bulletin secret, à un tour, chaque membre du jury donnant, pour l'ensemble des dossiers, et en tenant compte de l'ensemble des éléments du dossier mentionnés à l'annexe 2, une note accompagnée de sa justification. Le président du jury mettra en place d'une grille d'évaluation afin de faciliter le déroulement de la délibération.
- En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
- Le Président fera rédiger un compte-rendu des délibérations, qu'il signera et fera signer aux membres du jury.
- Dans l'éventualité où un projet implique un membre du jury, par exemple dans le cas d'un projet présenté par un candidat appartenant au même établissement qu'un des jurés, celui-ci sera remplacé par un suppléant pour l'évaluation du dossier concerné.

- Le projet le plus en adéquation avec le thème de la Bourse "MSD-AFIC" de par sa qualité se verra décerner ladite bourse.
- Cependant le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse, si la qualité des projets est jugée insuffisante.

## **6. CALENDRIER**

- Le formulaire et le dossier de candidature complet devront avoir été reçus par l'AFIC au plus tard le 31 janvier 2009
- Les dossiers seront examinés par le jury entre le 1<sup>er</sup> février 2009 et le 15 février 2009.
- La nomination des lauréats aura lieu à compter du 15 février 2009. Ceux-ci en seront informés par courrier.
- Les lauréats présenteront leur projet lors du symposium MSD des 12èmes Rencontres Infirmières en Oncologie 2009.

## **7. MONTANT DE LA BOURSE**

- Le montant de la bourse "MSD-AFIC" est fixé à 7000 € financé intégralement par les Laboratoires MSD-CHIBRET.

## **8. REPRODUCTION – PUBLICATION**

- L'AFIC et/ou MSD-CHIBRET pourront publier sur leur site Internet, ou sur tous supports papier ou audiovisuel de leur choix (affichage, remis, mailing,...), au minimum pendant une durée de 2 ans, les résultats de la Bourse, avec notamment la liste des candidats, une brève description des dossiers présentés et du projet primé.
- L'AFIC et/ou MSD-CHIBRET pourront en outre, conjointement ou individuellement, reproduire et publier les dossiers primés, et ce sans limite du nombre d'exemplaires, en vue de l'information du corps médical français et étranger, sous forme de communication écrite et/ou audiovisuelle, et notamment par mise en ligne sur un site Internet. Ces reproductions et représentations devront mentionner le nom de l'auteur du dossier, et ne pourront donner lieu à perception d'aucune recette.  
Cette autorisation de publication est accordée pour toute la durée des droits d'auteurs reconnus par les réglementations françaises et étrangères, la contrepartie à cette autorisation étant expressément incluse dans le montant des bourses.

## **9. ANNONCES**

- MSD-CHIBRET et/ou l'AFIC pourront procéder à la présentation de la Bourse « MSD-AFIC » et à l'appel à candidature par tous moyens de leur choix, et notamment par affichage, moyens Internet, et dans le cadre de leurs actions d'information médicale et paramédicales.
- Cette présentation devra mentionner que la Bourse « MSD-AFIC » est organisée conjointement par l'AFIC et les Laboratoires MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET.

## **10. AUTORISATIONS**

La Bourse « MSD-AFIC » et le présent règlement ont fait l'objet d'une demande d'avis auprès du Conseil National de l'Ordre des Médecins et du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens au cas où un ou plusieurs membres composant l'équipe du projet seraient médecin ou pharmacien.

Les Conseils d'administration respectifs de l'AFIC et des Laboratoires MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET ont adopté le présent règlement le 08 Février 2008.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE A LA BOURSE « MSD-AFIC » 2009

**Organisée par l'Association Française des Infirmières en Cancérologie (AFIC) et les Laboratoires MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET (MSD-CHIBRET)**

**Je soussigné (e)** \_\_\_\_\_

**Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat**

**(Responsable légal de l'Association .....)**

**Adresse professionnelle**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Téléphone professionnel :** \_\_\_\_\_

Prise en ma qualité de responsable du projet

Déclare au nom et pour le compte de l'équipe (de l'association) dont les membres sont désignés en annexe participer à la Bourse « MSD-AFIC » 2009, après avoir pris connaissance de son règlement.

Je joins au présent formulaire le dossier de candidature dont les éléments sont précisés dans le règlement de la Bourse.

Fait à

Le

Signature \_\_\_\_\_

**Le formulaire et le dossier de candidature sont à adresser au secrétariat de l'AFIC, à l'adresse suivante : 14 rue Corvisart 75013 Paris**

**Seuls seront pris en compte les dossiers recus au secrétariat de l'AFIC le 31 janvier 2009 au plus tard.**

**BOURSE « MSD-AFIC » 2009 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier présenté par les candidats comprendra :

- Le formulaire de candidature daté et signé par le responsable du projet (ou le représentant légal de l'association) avec en annexe la liste des membres de l'équipe et leurs fonctions.
- Un curriculum vitae du responsable du projet
- Un résumé du projet présent
- Une description détaillée du projet (maximum 3 pages dactylographiées), comprenant les éléments suivants :
  - Les objectifs du projet en termes de bénéfice pour les patients
  - La méthodologie proposée
  - La description du plan d'action,
  - La date de mise en œuvre prévue du projet et sa durée,
  - Les critères d'évaluation du ou des besoin(s),
  - Les résultats escomptés,
  - Les critères d'évaluation du ou des résultat(s)
  - Les personnes (fonctions) et organismes devant participer à la mise en œuvre du projet,
  - L'utilisation de la bourse MSD-AFIC dans le cadre du projet,
- Les statuts de l'association habilitée (éventuellement)
- Une copie de l'accord écrit de la direction de l'établissement ou de la structure.
- Tous les éléments complémentaires jugés utiles pour éclairer le jury sur la nature et l'intérêt du projet.
- Une version électronique du projet, qui sera envoyée à l'adresse e-mail suivante : [contact@assoafic.org](mailto:contact@assoafic.org)